

Été-Automne
2021

DANS CE NUMERO :

P.1 - Editorial

P.2 et 3- Au conseil municipal du 30 septembre

P.3- En direct du CCAS du 11 octobre

P. 4 - Déjà voté en conseil municipal, plus que jamais d'actualité!

Extrait du règlement intérieur voté le 20 novembre 2020

Les travaux du club house du football et du tennis en chiffres

P. 4 et 5 - Déjà voté en conseil municipal, plus que jamais d'actualité!

Financement de la mise aux normes des bâtiments publics

P.5-Réunion PADD à Cérons le 8 septembre

P. 6 - Culture: Manifestations E cric e crac

Visite du bourg d'illats

P.6 - Eau et Environnement

Ruissellement au Basque

P.7-Eau: nos factures et actualités du syndicat des eaux de Budos

P.8-Environnement

3ème réunion avec la COVED le 21 octobre

Edito: On ne peut qu'être d'accord quand nos idées sont reprises !

On constate que nos idées sont reprises en ce moment. Chacun pourra se rendre compte qu'elles sont bénéfiques pour l'ensemble de la population de notre commune.

La liste des avancées est éloquentte:

- Le prix du ticket de cantine n'augmente pas cette année, une première en période non électorale;
- Le syndicat des eaux de Budos parle de régie pour 2026, nous étions jusqu'à présent seuls à nous battre pour la création d'un tel organisme;
- Nous participons à la création d'un conseil municipal des jeunes, conformément à tous nos programmes municipaux;
- Mme le maire nous promet la création d'une aire de jeux pour les enfants, que nous proposons depuis 2008;
- La majorité municipale baisse de 10% la part communale de l'assainissement collectif, c'est un minimum si l'on tient compte de l'énorme excédent communal que nous dénonçons depuis toujours;
- Le 7 juillet, Convergence Garonne parle pour la première fois en public des nuisances que nous subissons le long de la départementale 11...

Nous ne voulons pas que ces idées soient vidées de leur sens ! Nous nous engageons pour qu'elles soient vraiment appliquées dans l'intérêt de toutes et de tous! Ainsi, par exemple, la Communauté de Communes ne peut pas se contenter de déplorer le passage des camions sur la D11 sans proposer de solutions. Jusqu'à présent, seule ICI a mené une réflexion à court et à long terme sur ce problème (lire notre site internet).

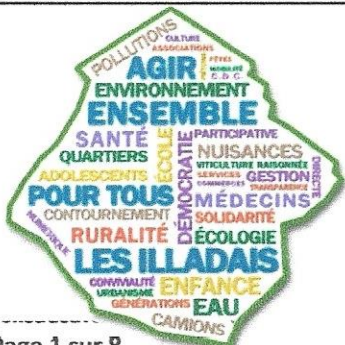
Mais, la persistance de certaines pratiques municipales nous interroge...

Dans le dernier bulletin municipal, nous avons découvert que des réunions ont eu lieu pour changer l'adressage de nos boîtes à lettre. Que devient le groupe de travail (majorité-opposition) qui se réunissait sur ce thème pendant le précédent mandat?

Nous avons appris par la rumeur que la mairie a pris un autre prestataire pour le nettoyage de la salle de sports, sans passer par le conseil municipal donc...Nous allons devoir continuer de nous battre pour que la transparence dans la gestion de l'argent public s'impose réellement dans notre commune!

Bonne lecture à toutes et à tous!

Gilles Baillet



Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]
✉ contact@citoyens-illats.info ↩ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info



En direct du conseil municipal

Au conseil municipal du 30 septembre 2021

1-Le remplacement de Jean Philippe Provost démissionnaire par Emanuelle Amart implique des modifications : Nicolas Moreau siègera au syndicat du collège et Christian Lagardère sera suppléant à la commission d'appel d'offre. Les référents chiens errants seront Eric Banos et Frédéric Pédurand.

2-Emprunt de 100 000€ : la mairie doit faire l'avance avant le versement des subventions pour financer la construction du Club House du football et du tennis, qui a commencé il y a quinze jours, et la nouvelle classe, achevée cet été. L'offre de La Banque Postale est choisie car elle est la plus avantageuse.

Nous en profitons pour demander combien a coûté la réfection cet été de la piste forestière de Bel Air? Réfection que nous avons demandée et jugeons indispensable. M. l'adjoint à la voirie nous annonce un coût total de 8 500€ financé comme suit : 4 000€ provenant des fonds propres de la mairie et 4 500€ versés par la DFCI (Défense Forestière Contre l'Incendie).

3-Vote de la mise en place d'une provision comptable pour créances douteuses, une obligation fixée par l'Etat. Celle-ci sera de 15% du total des impayés de plus de deux ans (4 869, 12€) soit 731€ par an qui seront mis de côté pour régler les impayés. Mme le maire juge la récupération par le percepteur des sommes impayées, insuffisante, et voudrait que la municipalité sollicite les mauvais payeurs. Elle demande au conseil municipal s'il n'a pas d'idées. Nous proposons de rencontrer les personnes concernées discrètement à leur domicile car ces impayés peuvent montrer de vraies difficultés financières, pouvant nécessiter une aide du CCAS. Nous sommes suivis par une élue de la majorité. Le conseil adopte finalement cette proposition.

4-Acquisition du terrain de Mme Jacob à Barrouil pour l'euro symbolique car la route s'est faite sur ce bout de terrain lui appartenant.

5-Création d'un emploi aidé CAE PEC d'adjoint technique périscolaire, renouvelable tous les six mois sur deux ans. 80% du financement de l'emploi est pris en charge par l'Etat.

Création d'un emploi aidé CAE PEC concernant les services techniques. Ces contrats sont réservés aux catégories jeunes

actifs et séniors.

Nous interrogeons Mme le maire sur la formation des personnes concernées et la pérennisation des emplois. Mme le maire nous informe que l'adjointe technique périscolaire a été recrutée et qu'elle effectue un stage Mission locale de deux mois sur place supervisé par des titulaires. Elle considère que c'est la formation qu'elle doit recevoir. Le recrutement de l'agent qui doit travailler aux services techniques est en cours. Mme le maire pense pouvoir pérenniser ces emplois si les personnes recrutées se révèlent compétentes.

6-Présentation du rapport sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Nous disons notre incompréhension des fluctuations observées dans les tableaux qui composent ce document. Ce dernier aurait gagné à être accompagné d'une explication claire, rédigée en français courant au lieu de nous abreuver de langage technique. M. le premier adjoint qui est assujéti au SPANC, nous signale que le forfait annuel du contrôle a augmenté de 10% sans explication réelle. (Nous rappelons que le SPANC est géré par Suez. NDLR)

Questions diverses

Nous avons posé trois questions diverses.

1-Le prix du ticket de cantine : « On n'y touche pas. Le CCAS a proposé d'offrir la cantine et la garderie jusqu'au mois de décembre à l'enfant de la famille dont la maison a brûlé l'autre jour. » Nous sommes satisfaits de la stabilisation du prix du ticket de cantine même si nous avons proposé une baisse. C'est la première fois que les prix ne sont pas augmentés une année où il n'y a pas d'élection.



En direct du conseil municipal [suite]...

2-Les décisions prises par le syndicat des eaux de Budos. Mme Valloir nous donne les renseignements suivants :

- Les rapports sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau et de l'assainissement collectif sont disponibles en mairie.
- En 2020, il y a eu 610 913€ d'investissements et 33 000€ de subvention de l'Agence du bassin Adour-Garonne. Ces travaux concernent les canalisations pour 432 000€ (lire notre rubrique Eau et environnement pour avoir plus de détails), la mise en place d'une modulation de pression dans le cadre de la sectorisation du réseau et la réhabilitation du château d'eau de Budos dans ses aspects extérieurs.
- En 2019, il y a eu 593 000€ d'investissements et 55 000€ de subvention de l'Agence.
- En 2022, il y aura pour 118 000€ de renouvellements de canalisations.
- L'ARS fait des contrôles sur la qualité de l'eau pour lutter contre le chlorure de vinyle monomère qui provoque des cancers.
- Le syndicat des eaux de Budos ne veut pas alimenter en eau l'agrandissement de la zone d'activités côté Cérons car Bordeaux Métropole le limite en quantité d'eau qui manquera pour approvisionner les quatre communes membres (Budos, Landiras, Pujols-Sur-Ciron et Illats).
- Une étude va être faite en 2022 pour créer une régie qui serait en place en 2026 avec pour objectif de diminuer les prix. Le syndicat va se renseigner auprès des régies voisines

qui fonctionnent très bien. Nous saluons ce choix que nous défendons depuis deux décennies. (Pour faire baisser réellement les prix, il faudra mettre dans la régie, l'assainissement collectif de notre commune. NDLR)

3-Politique municipale en direction des jeunes :

- **Conseil municipal des jeunes :** il y a pour le moment trois jeunes filles qui ont répondu à l'appel lancé par la mairie. Nous proposons à la mairie de rédiger un document en direction des enfants et des adolescents pour leur expliquer ce qu'est un conseil municipal des jeunes. Nous évoquons la nécessité d'un travail avec les enseignantes à l'école sous la forme d'un projet pédagogique et de contacter les clubs de sports.
- **Aire de jeux pour les enfants :** Mme le maire nous apprend que ce projet verra le jour.
- **Skate Park pour les adolescents :** la majorité s'oppose à cette réalisation qui selon elle apporterait des nuisances et coûterait très cher.
- **Nous suggérons de faire appel à un animateur socioculturel** par le biais de la communauté de communes pour proposer des activités aux jeunes qui ne sont dans aucun club de sports.

4-Exposition briques de construction 25 et 26 septembre à la salle des fêtes : M. le premier adjoint se félicite de la réussite de l'évènement qui a rassemblé 500 personnes sur les deux jours. Des dons ont été faits aux écoles d'Illats et de Cadillac ainsi qu'au collège de Cadillac.



Social

En direct du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du 11 octobre 2021

1-Sept dossiers concernant des familles illadaises sont actuellement suivis par le CCAS. Ont été sollicités : l'assistante sociale de Langon, un organisme qui gère les logements sociaux, la CAF ou le Conseil Départemental.

2-Suivi en cours du dossier des gens du voyage voulant se sédentariser.

Questions diverses

- 1-Dossier Afghans : Mme le maire a rencontré M. Sengayrac. Elle propose de faire un concert avec la chorale pour récupérer un peu d'argent qui permettrait d'acheter du matériel scolaire pour les enfants ou bien de faire une collecte de vêtements.
- 2-Repas de Noël le 12 décembre gratuit pour les plus de 69 ans. Pass sanitaire demandé. Une playlist de musiques et de chansons sera diffusée pendant le repas.
- 3-Nous demandons que les comptes du CCAS soient plus clairs et plus compréhensibles qu'ils le sont. La majorité municipale promet d'améliorer les choses.

Antoinette Bouhourd





Déjà voté en conseil municipal, plus que jamais d'actualité!

Extrait du règlement intérieur voté lors du conseil municipal du 20 novembre 2020...

Nous attendons qu'il soit appliqué...

Article 24 : Bulletin d'information générale

a) Principe

L'article L 2121-27-1 du CGCT dispose : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »

Ainsi le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes : A titre d'exemple la démarche suivante peut être proposée : 1/20^e de l'espace total de la publication sera réservé à la minorité du conseil municipal. Pour un journal municipal comportant 20 pages, une page sera de la sorte réservée à la minorité du conseil municipal.

Le règlement prévoit des modalités pratiques.

Le maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le ou les groupes représentés au sein du conseil municipal au moins 5 jours avant la date limite de dépôt en mairie de textes et photos prévus pour le journal municipal.

Délibération concernant les travaux du Club House du football et du tennis votée lors du conseil municipal du 23 février 2021

LOTS	MONTANT HT
Lot 1: Maçonnerie, gros œuvre SNEE Bernard DUPIOL et FILS	39 246,00 €
Lot 2: Charpente, couverture ETS LAURENT	20 072,21 €
Lot 3: Menuiserie aluminium TECHNIC ISOLATION	13 001,60 €
Lot 4: Menuiserie bois SARL MAURA	7 718,00 €
Lot 5: Plâtrerie, faux plafonds SARL GETTONI	9 591,50 €
Lot 6: Plomberie sanitaire climatisation SARL DARRIET et Fils	8 507,00 €
Lot 7: Electricité E.G.G.P	5 266,09 €
Lot 8: Carrelage SARL NICOT	6 791,13 €
Lot 9: Peinture ENTR. CABANNES SAS	3 015,00 €
TOTAL	113 213,53 €

Délibérations concernant l'isolation des bâtiments communaux — une obligation nationale — votées lors du conseil municipal du 23 février 2021

1-Demande de subvention au Département pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux

Le montant total estimé des dépenses s'élève à 468 951€ HT soit 562 741€ TTC se répartissant ainsi :

- Travaux de rénovation thermique : 244 700€ HT
- Autres travaux sur les bâtiments : 58 280€ HT
- Création d'une chaufferie collective biomasse : 123 300€ HT
- Pose de radiateurs dans les locaux équipés de convecteurs électriques et raccordement à la chaufferie collective: 12 000€ HT
- Honoraires du maître d'œuvre : 30 671€ HT.

Une demande de subvention auprès du Département de la Gironde sera déposée :

- Montant éligible : 244 700€ HT
- Subvention du Conseil Départemental (30% montant HT plafond 30 000€ par projet) : 30 000€

2-Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux

- La subvention DSIL (55% du montant HT) : 257 923, 05€ HT

3-Demande de subvention au Département de la Gironde pour les travaux de création d'une chaufferie collective Biomasse

- Montant éligible : 123 300€ HT
- Subvention du Conseil Départemental : 30 000€



Déjà voté en conseil municipal, plus que jamais d'actualité! [...]

Délibérations concernant l'isolation des bâtiments communaux — une obligation nationale — votées lors du conseil municipal du 23 février 2021 (suite)

4-Demande de subvention à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

• Aide financière potentielle : 33 020€

Notes de la rédaction

Total des subventions possibles pour l'ensemble du projet : 350 943, 05€ pour une dépense globale de 468 951€ HT (562 741€ TTC).

Coût pour la commune : 118 007, 95€ auxquels il faut retirer le reversement de la TVA par l'Etat de 93 790€. Le coût réel de l'investissement pour les finances communales pourrait être dans le meilleur des cas de 24 217, 95€.



Intercommunalité

Réunion sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à Cérons le 8 septembre

Le PADD prépare le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La réunion a eu lieu devant une centaine de personnes, sans un seul élu de la majorité municipale illadaise. Voici ce qui a été dit.

1-Le PLUI est fait pour durer 15 ans mais il y a la possibilité de le modifier avant la fin du délai. Il doit faire face à une croissance de la population prévue pour les prochaines années de 1, 39%. Cela signifie que 5000 individus vont arriver sur le territoire de la communauté de communes.

2- Il a pour objectif de maîtriser l'urbanisme en évitant l'éparpillement. En 2040, la loi prévoit de supprimer la totalité des terrains à bâtir. Pour atteindre ce but, une transition est prévue par la division par deux du foncier dans toute la région Nouvelle Aquitaine. Le public se demande si l'espace que va consommer la future LGV sera comptabilisé dans le foncier ?

3-Le PLUI devra relever le défi du logement pour les gens qui vont arriver mais aussi pour la population qui vieillit car il y a de plus en plus de personnes seules dans leur maison.

4-Les élus veulent créer des emplois locaux respectueux de l'environnement pour limiter les déplacements. Ils envisagent de valoriser l'échangeur de l'autoroute par la création d'une zone d'activités.

5-L'utilité du creusement d'une nouvelle gravière à Saint Michel de Rieufret est posée par le public. Les techniciens soulignent que le schéma des carrières s'impose en fonction des pro-

jets. Le maire de Saint Michel intervient pour dire que le projet de gravière Vinci sur sa commune ne repose sur rien. Nous regrettons que le PLUI n'envisage pas d'utiliser les pistes le long de l'autoroute 62 pour en faire des pistes d'exploitation des gravières et supprimer l'impact du transport routier sur les quartiers de Barrouil et de Brouquet. Cette proposition reçoit le soutien du représentant des sylviculteurs de Saint Michel.

6-Le public évoque la déviation de la D 11 à cause du trafic de poids lourds sur Illats et Landiras. Pour le technicien, il est évident qu'Illats et Landiras ont fait des demandes depuis longtemps auprès du département pour la réalisation d'un contournement. Nous intervenons pour lui signifier que ce n'est pas le cas et que seuls existent des tracés sur les PLU d'Illats et de Landiras. Il nous répond que ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. C'est aux communes de saisir le Département, puisque c'est une départementale qui est concernée, afin qu'une étude de faisabilité soit faite aboutissant à un tracé effectué par les services départementaux. La future infrastructure est ensuite inscrite sur le cahier départemental des grands travaux qui seront réalisées. Le PLUI de Convergence Garonne ne peut pas matérialiser ce contournement qui n'existe pas. Le public déplore que la population doive s'adapter aux nuisances pendant de très longues périodes en attendant la mise en place éventuelle d'un aménagement pour améliorer la situation.

7-Le public veut préserver la qualité de vie, l'identité des villages de la prolifération des lotissements.



SIGNEZ la pétition www.citoyens-illats.info

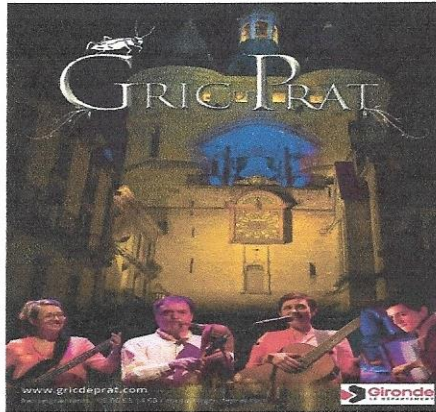
« E cric e crac » Non, lo conte es pas accabat...

L'association Illadaise « E cric e crac », n'a pas très bien choisi la date de sa création,... janvier 2020 !

Quoi qu'il en soit, cette année, elle s'est réveillée de cette trop longue hibernation. Le dynamisme des bénévoles, mais aussi le soutien des partenaires et des artistes que nous avons fait venir, ont permis de boucler la programmation de 2020.

A savoir, une participation à la journée du patrimoine le 18 septembre, en articulation avec l'association « Au bord de nos chemins ». Soit une causerie musicale sur les œuvres des musiciens occitans oubliés, par le couple de musiciens Nathalie Casaucau et Eric Roulet que nous avons invité. Le château Jouvente étant le partenaire de la journée.

Enfin, Le 23 octobre, nous invitons le groupe « Gric de Prat » de Preignac qui nous a conté en musique le Moyen Âge en Aquitaine ; les troubadours, l'amour courtois et Aliénor.



Au total plus d'une centaine de personnes ont assisté à ces deux spectacles.

L'objet de l'association dont le nom complet est « E cric e crac , contes d'ici et d'ailleurs », est de proposer des spectacles culturels autour du conte et des traditions orales mais aussi plus largement de toutes autres expressions ; musique, théâtre,...

Elle s'est donné comme objectif la gratuité afin d'offrir à tous les publics la possibilité d'assister à un spectacle vivant.

Les subventions publiques restent très faibles (ainsi la CDC n'attribue aucune subvention, aucune aide matérielle) mais grâce aux dons des spectateurs en fin de spectacle (le fameux chapeau des artistes), et à la générosité des artistes, nous avons pu remplir cet objectif .

D'autres pistes sont en discussion pour l'année 2022, sans doute davantage interactives...On vous attend pour partager ces moments conviviaux que sont un spectacle et la rencontre avec les artistes.

Renseignements-Adhésions

Bernard Sengayrac

0662945025

bsengayrac@gmail.com

Une visite du bourg d'Illats écourtée par la pluie

La nouvelle association « Au bord de nos chemins » proposant des animations autour du patrimoine, n'a pas pu achever sa visite du bourg à cause de la pluie. Il y en aura une autre.

Eau et Environnement

Quand on veut ! On peut !

Enfin les travaux d'écoulement des eaux de ruisselant sous l'autoroute au Basque sont réalisés.

Toutes les personnes contactées baissaient les bras: « On en peut rien faire contre Vinci. » « C'est pas nous! c'est l'autoroute! » « Ils ne répondent pas au téléphone. » ICI a réussi après plusieurs visites de terrain et une longue discussion avec l'autoroute. Les travaux se sont engagés le 20 septembre. Seront-ils efficaces? L'avenir nous le dira.

Bernard Sarrazin

Au printemps dernier



Après les travaux de curage du fond de la sablière. L'eau devrait être absorbée.



Eau



Pourquoi nos factures augmentent-elles?

La diminution de 10% de la part communale de l'assainissement collectif pouvait nous laisser espérer une baisse globale de notre facture d'eau. Il n'en est rien.

Il est possible que l'estimation de la consommation d'eau portée sur la facture soit supérieure à la consommation réelle vérifiable sur le compteur. Nous nous sommes rendu compte par exemple que Suez a pu facturer plus de 5 m3 en trop à une consommatrice. Cette opération, répétée à tous les foyers de la commune, accroît automatiquement les bénéfices réalisés par la société fermière. A cela s'ajoute que Suez a augmenté de 0, 20€ sa part fixe (abonnement) et de 0, 00276€ sa part proportionnelle (consommation au m3).

L'abonnement diminue malgré tout d'1, 60€. Il était de 91, 54€ en janvier dernier. Il atteint 89, 94€ en juillet. Cette petite baisse s'explique par la diminution de la part communale dans l'abonnement de l'assainissement collectif de 3, 10€.

Gros plan sur un gros abus

L'an dernier Mme R avait du payer une estimation de sa consommation d'eau de 52 m3/ 6 mois alors qu'elle vit toute seule chez elle... Elle avait alors fait procéder à des contrôles réguliers de son compteur qui ont démontré qu'elle n'avait pas de fuite et que sa consommation réelle était de 26 m3 /an. Suez a « régularisé » en janvier en lui rendant 2m3, validant une consommation annuelle de 50 m3 !!! Cette année, rebelote. Cette fois l'estimation est de 37 m3 / 6 mois. Mais chat échaudé craignant l'eau froide, nous avons pu prendre en photo son compteur fin juin. Il affichait une consommation réelle de 13 m3 ! Mme R a demandé et obtenu une nouvelle facture à Suez beaucoup moins lourde...

Mais, pour le prix au m3 de l'assainissement collectif, la part communale est restée la même du 6 janvier au 30 juin (1, 1865€).

La baisse prévue ne s'est appliquée que du 1^{er} au 6 juillet avec la mise en place du nouveau prix de 1, 0676€. Il est encore trop tôt pour qu'elle ait pu avoir un effet significatif sur le montant global de la facture.

Si l'estimation dépasse fortement le relevé de votre consommation réelle, prenez en photo votre compteur et contestez le montant de votre facture. Les consommateurs qui ont été lésés de 5 m3 peuvent attendre l'effet correctif de la prochaine facture de janvier, tout en restant très vigilants.

L'excédent du budget du syndicat des eaux de Budos a fondu depuis plusieurs années

En 2017, le syndicat des eaux de Budos affichait un excédent budgétaire de 1 280 489, 58€. En 2018, il était de 908 394, 44€. En 2019, il baisse considérablement pour atteindre 169 717, 93€ car il a investi pour 895 309, 14€. En 2020, la baisse de l'excédent se poursuit : il est de 129 995, 89€.

Le syndicat, qui jusqu'en 2017, investissait peu et mettait beaucoup d'argent de côté, a changé de politique. Le 26 septembre 2019, il a voté un programme de travaux dont le montant total est de 752 836, 66€ HT.

Voici la liste des travaux qui ont été réalisés depuis :

- Secteur Cassan à Landiras : 98 951, 45€ HT ;
- Secteur Sabla Caméou à Illats : 346 305, 20€ HT, travaux réalisés durant l'été 2020, c'était le plus gros investissement prévu ;
- Secteur canalisation Lisseuse et Tanesse à Pujols-sur-Ciron : 146 470, 27€ HT ;
- Déplacement canalisation Tristan à Pujols-sur-Ciron : 15 134€ HT ;
- Déplacement canalisation Lauchet à Budos : 19 919, 50€ HT.

C'était l'entreprise Eiffage qui avait obtenu le marché global.

Le 3 juin 2021, le syndicat des eaux a financé le remplacement de la canalisation arrachée lors des travaux de construction de la nouvelle classe maternelle. Il a dépensé 17 500€ HT soit 21 000€ TTC.

Dossier réalisé par Gilles Baillet

Environnement

3^{ème} REUNION 21 OCTOBRE 2021 AVEC COVED-PAPREC (première partie)

Prévue de longue date, cette réunion s'est faite en présence des riverains, du directeur territorial de COVED-PAPREC, d'élus de la commune et de deux vice-présidents de la communauté de communes : M. Clavier chargé du développement économique et Mme Doreau en charge des déchets.

Le point est fait sur les objectifs que l'entreprise avait promis d'atteindre aux riverains lors de la réunion précédente.

Pour les habitants, les halls de stockage sont toujours pleins. Les camions qui les approvisionnent, vident devant les installations et bloquent parfois le passage car les accotements sont occupés par les voitures des salariés du site qui se garent là. Le directeur explique que c'est une illusion, car les différentes alvéoles sont vidées par l'autre côté. Il annonce le démarrage des travaux pour la fermeture de la porte latérale de la halle le 8 novembre. Par contre, le dirigeant explique que ça va être plus délicat de fermer les portes côté route car « la structure métallique ne permet pas d'accrocher des portes de 12 mètres. » Même si « le PDG est déterminé » à faire fermer les halls la nuit et le week-end pour prévenir les risques d'incendie.

Abords: l'entreprise reconnaît que les travaux de drainage effectués sont inefficaces et qu'il faut qu'elle en fasse d'autres.

Le problème de circulation dû à la présence des voitures des salariés sur les bordures est de nouveau évoqué. Il est en effet difficile de passer à deux véhicules sur la route. Les riverains contestent l'autorisation donnée par Convergence Garonne à la COVED-PAPREC pour permettre cela. Des propositions sont faites: prévoir un seul sens de circulation ? Aménager un parking sur une autre parcelle actuellement occupée par le stockage de voitures accidentées ? Les voitures garées en épi de l'autre côté de la route ? Transformer la route transversale en aire de stationnement? M. Clavier promet d'étudier la solution en tenant compte des financements.

Les riverains s'inquiètent également des risques d'incendie. Le directeur de l'entreprise se veut rassurant : « Des caméras thermiques filment en continu et arrosent les points chauds si nécessaire. »

Le problème des bouchons qui font exploser les bouteilles est souligné. Les responsables en conviennent qu'il faut une campagne de communication pour y remédier. (A suivre)

Une prochaine réunion est prévue dans six mois

Les questions porteront sur :

- les améliorations des abords du site : drainage sur la route en face du site
- La voirie, les travaux de terrassement sur la route transversale
- les parkings : rencontre de M. Clavier avec les acteurs pour avoir une vision globale du dispositif : plombier peintre, Intermat, salle des fêtes. Résultat de la réunion avec eux
- le retour du bureau d'études sur la faisabilité de poser des portes au niveau des halls.



Voitures garées en bordure de la COVED, faute de parking sur le site

Si vous souhaitez recevoir le compte rendu complet de la réunion, contactez par mail Mme Bouhourd Antoinette: antoinettebouhourd@orange.fr ou téléphonez au 06 43 79 78 02.

Responsable de la publication :
Gilles Baillet, association I.C.I.
ipns / Ne pas jeter sur la voie publique.

Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]
contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info